RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**SASU 015BRIDGES**
au capital fixe de 100 Euros
[redacted]
878 097 609 000 19 RCS de [redacted]

Le 20 Janvier 2025 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur KARI Ali né le [redacted] à [redacted] de nationalité Française,, demeurant [redacted]

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur KARI Ali, président de cette assemblée, est :

**REMUNERATION DE LA PRESIDENCE**

**RESOLUTION N°1**

Monsieur KARI Ali ne recevra aucune remuneration pour ses fonctions du 01/01/2025 au

31/12/2025

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.
De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à [redacted] le 20/01/2025

**Signatures des intervenants :**

[redacted]